



FEUILLE d' INSCRIPTION

SAISON 2019-2020



ATELIER :

NOM : (majuscule)	Prénom :
Adresse :	Ville :

Né(e) le : à :

(Merci de bien vouloir écrire lisiblement)

Pour les mineurs : Nom - Prénom des parents :

Si besoin : Personne responsable de l'enfant :

Pour pouvoir vous joindre en cas de besoin :

Téléphone :	Fixe :	Domicile :	
	Portable :	Elève :	
		Père :	
		Mère :	
	Autre :		
MAIL :			

L'inscription à une activité est subordonnée à l'adhésion préalable à l'association,
selon les modalités figurant au verso .

- Une adhésion **individuelle** permet à l'adhérent de s'inscrire à une ou plusieurs activités,
- Une adhésion **familiale** permet l'inscription de chaque membre de la famille (parents et enfants) à une ou plusieurs activités.

Association agréée « Jeunesse et Education Populaire sous le N°56JEP107 »

Siège : Mairie, place des 3 otages, 56470 Saint-Philibert

Courriel : stphilenart56@laposte.net - Téléphone : 06 20 72 07 64 ou 06 86 88 83 76

Site : www.saintphilenart.fr

ADHESION ASSOCIATION : (si Familiale , cf :)

St Philibert - Crach - la TNT - Locq		Autres communes		Soit :
Individuelle :	30 €	Individuelle :	35 €	€
Familiale :	50 €	Familiale :	55 €	

COTISATION :

	Durée	Soit :
Atelier 1 :		€
Atelier 2 :		€

TOTAL dû :

€

Possibilité de **REGLEMENT** en :

- 1 versement (débit le 30 septembre 2019)
- 2 versements (débits les 30 septembre 2019 et 30 novembre 2019)
- 3 versements (débits les 30 septembre 2019 et 30 novembre 2019 et 28 février 2020)

Chèque N° (ou ESPECES)	Date	Banque	Montant
			€
			€
			€
			€

TOTAL réglé :

€

A LIRE ATTENTIVEMENT :

J'ai bien lu et pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été donné.

J'autorise l'Association Saint Phil en Art :

- à prendre des photos de mon (mes) enfants(s) lors des ateliers et des spectacles qu'elle organise,
- à faire de la publicité sur l'activité à laquelle participe(nt) mon (mes) enfants(s) pour l'Association.

Je m'engage à prévenir l'Association St Phil en Art de tout changement en cours d'année des coordonnées communiquées (adresse, téléphone,)

La totalité du règlement doit être effectuée à l'inscription. Toute année entamée est due intégralement à l'Association.
En cas de maladie, un remboursement partiel sera proposé sur présentation d'un certificat médical.

L'Association pourra fournir aux employeurs ou comités d'entreprises une attestation pour une éventuelle participation financière.

SIGNATURE
